



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

La Poste

Question écrite n° 72345

Texte de la question

M. Nicolas Forissier attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur le projet de distribution de contrats d'assurance, de dommages par La Poste. Dans le cadre de la renégociation de son contrat de plan avec l'Etat, il semble que La Poste envisage d'élargir sa gamme de services financiers au crédit à la consommation et à l'assurance de dommages. Cette éventualité suscite de très vives inquiétudes chez les agents généraux d'assurances. Alors que le marché de l'assurance de dommages des particuliers en France est d'ores et déjà un des plus concurrentiels d'Europe avec des intervenants multiples (entreprises d'assurances, mutuelles, banques, ventes directes, hypermarchés), l'ingérence de La Poste dans ce marché risquerait de déstabiliser ce secteur, en faussant le jeu de la concurrence. La Poste bénéficie en effet d'avantages importants tel que l'abattement de 85 % sur les bases de la taxe professionnelle et de la taxe foncière. C'est tout le réseau des agents généraux d'assurances qui, par leur implantation en milieu rural et dans les petites villes, favorisent le dynamisme économique et social, et s'en trouverait menacé. Il lui demande donc de lui indiquer les mesures que le Gouvernement entend prendre pour que les ambitions commerciales de La Poste ne nuisent pas à l'avenir du secteur de l'assurance et aux emplois qui en dépendent. - Question transmise à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Texte de la réponse

Les discussions relatives au prochain contrat de plan entre l'Etat et La Poste s'attachent à définir les orientations stratégiques de l'entreprise en vue de lui permettre de poursuivre son développement en s'adaptant aux évolutions de son environnement et d'assurer ainsi, dans les meilleures conditions, le service universel postal et ses missions d'intérêt général. Dans le cadre de ces discussions, le Gouvernement considérera, bien entendu avec une attention toute particulière, les possibilités d'évolution des activités de La Poste à partir d'une analyse de la stratégie industrielle souhaitable pour La Poste, dans le souci du maintien des conditions de l'équilibre du secteur bancaire national et de celui de l'assurance et dans le respect des règles de la concurrence.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Forissier](#)

Circonscription : Indre (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72345

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 janvier 2002, page 418

Réponse publiée le : 4 mars 2002, page 1261